



## Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura : 2010-2022

### Vocation 2 : *un territoire responsable de son environnement*

Lajoux, jeudi 13 novembre 2008

---

#### Relevé de décisions

Le président introduit la séance en précisant par le choix méthodologique s'est porté sur une approche transversale destinée à privilégier l'entrée territoriale, propre à un Parc, et non à proposer des entrées sectorielles, et ce de manière à rechercher les cohérences et les synergies entre « filières » dans la future Charte.

Le document propose, en outre, un choix d'enjeux à traiter provisoirement dans la Charte, enjeux déclinés en objectifs et mesures. En conséquence, certains enjeux territoriaux examinés en octobre n'ont pas été retenus. Cela peut faire l'objet d'une discussion. Enfin, le document ne prolonge la réflexion ni sur les actions découlant des mesures, ni sur le « qui fait quoi », ces volets relevant de la prochaine séance de décembre.

Il ressort de la discussion que :

#### AXE 1

- La préservation de la biodiversité ordinaire dans tout aménagement est nécessaire. Le terme « prise en compte » n'est pas assez volontariste.
- La vulgarisation de toutes les connaissances acquises grâce aux études est à envisager systématiquement,
- Le Parc devra participer activement à la « maîtrise » du développement des espèces qui arrivent sur le territoire ou qui connaissent un développement problématique,
- La Charte doit pouvoir indiquer clairement que le maintien de la biodiversité pourra, au-delà de la concertation et de la maîtrise foncière, passer par de la réglementation (APB, Réserve, ...),
- Pour certains, la prolifération du cerf est un problème à traiter. Pour d'autres, les plans de chasse permettent de limiter les dégâts,
- Pour certains, l'agrainage des sangliers devrait cesser, pour d'autres il est un moyen d'écartier le gibier des zones de culture,
- Une mesure « grands prédateurs » serait à rajouter,
- La question de la cohérence du maintien des espaces ouverts pour préserver la biodiversité et les paysages est posée. Si l'agriculture recule encore, cet objectif sera difficile à atteindre. Ne faut-il pas considérer que les paysages ont changé et changeront encore, dans ces conditions leur fermeture constitue-t-elle un réel problème ?

Les échanges dans la salle permettent de dégager une large majorité pour l'objectif « maintien d'un maximum d'espaces ouverts de qualité » sachant que l'aspect culturel des paysages est à mettre en valeur et que pour éviter la fermeture, le Parc devra poursuivre et amplifier son action en faveur de la préservation de l'agriculture sur les surfaces les plus importantes possibles et intervenir en parallèle dans le cadre de la réglementation des boisements,

- Les plantations posent des problèmes paysagers selon leur localisation et le type d'espèces plantées. Mais elles peuvent être rentables. Privilégier alors les plantations en essences mélangées,
- Une implication forte du Parc dans le domaine des paysages urbains est souhaitée, le terme « urbanisme frugal » est pour certains à expliciter : il apparaît insuffisamment précis pour certains, alors qu'il convient parfaitement à d'autres participants,
- L'affirmation de l'intervention du Parc dans la préservation du patrimoine bâti et dans la réflexion sur une architecture contemporaine adaptée au territoire est confortée,
- Les objectifs de la Charte doivent s'inspirer clairement des résultats du Grenelle de l'Environnement (ce qui est le cas),
- Depuis 20 ans, la nécessité de réduire la consommation d'espace dans le domaine de l'urbanisme est affirmée par les spécialistes, malheureusement sans grand succès sur le terrain. Il faut amplifier le discours et passer aux actes, le Parc a évidemment un rôle majeur à jouer sur son territoire. La partie explication - sensibilisation auprès des habitants est primordiale,
- Le devenir des centres villes, leur réhabilitation doit être mis en exergue,
- L'absence d'encouragement au développement de l'agriculture biologique sur le territoire est surprenante. Il conviendrait de réintégrer l'idée. Pour autant, d'autres rappellent que le bio ne doit pas déstructurer la filière AOC et mettre en difficulté les fruitières locales.

## **AXE 2**

- Le titre choisi ne fait pas ressortir l'idée d'une énergie en lien avec le territoire. Le terme « performance » est trop restrictif par rapport à la politique à mettre en œuvre,
- Il faut dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre affirmer clairement dans la charte un niveau élevé d'ambition pour le territoire,
- L'incitation à moins consommer d'énergie doit être mise en avant, de même la nécessité de viser la frugalité énergétique des bâtiments actuels et futurs. Il est proposé de modifier le titre de la mesure 2.2.4. qui pourrait s'intituler « Travailler à la sobriété énergétique des éclairages »,
- Le territoire du Parc devrait se positionner comme territoire de suivi du changement climatique. Des rapprochements avec les universités sont à envisager pour que celles-ci adoptent le territoire comme terrain d'études et de suivis,
- Faire comprendre les mécanismes du changement climatique est un préalable que le Parc doit traiter auprès des habitants et des acteurs,
- La mesure régulière de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire est à prévoir,
- Le développement de la production d'énergies renouvelables doit toujours se faire sans sacrifier le fonctionnement des cours d'eau (hydroélectricité), la biodiversité forestière et en particulier les vieux bois et les bois morts (bois énergie), les paysages (éoliennes),
- En ce domaine, un travail de sensibilisation des élus est à prévoir, notamment dans le cadre d'un Plan Climat Territorial,
- La production d'énergie à partir du méthane animal est à étudier,
- Le territoire doit maîtriser l'usage de ses ressources énergétiques,
- La maîtrise voire la réduction des éclairages publics, est reconnue comme une source importante d'économie d'énergie dans tout type de bâtiments publics (y compris églises, monuments, ...) et lors de divers événements (noël, ...). Il faudrait pouvoir agir sur la demande globale qui pendant ce temps augmente,

- Si on souhaite limiter les déplacements, il faut pouvoir maintenir les services de proximité,
- La question des sports motorisés, traitée en vocation 3, pourrait être traitée dans la vocation 2, qui plus en relation avec son impact énergétique et la responsabilité des acteurs.

### **AXE 3**

- La lutte contre les fuites des réseaux d'eaux usées et potable est une nécessité,
- La Charte doit aborder clairement les problématiques de maîtrise du salage des routes, de l'emploi des pesticides le long des routes et du devenir des pollutions liées aux hydrocarbures,
- Les efforts pour améliorer l'état des cours d'eau, et de la Bienne en particulier, sont à maintenir absolument si on veut atteindre le bon état des eaux en 2015,
- La protection des zones humides est un impératif qui doit être clairement exprimé,
- La recherche de la meilleure fonctionnalité possible des cours d'eau et des zones humides est primordiale,
- Un gros travail de sensibilisation des habitants et des élus est à prévoir dans la Charte,
- La gestion des eaux, liée au changement climatique, notamment en termes de gestion des épisodes pluvieux ou de sécheresse, aura des conséquences sur les politiques d'aménagement du territoire.